



République Française – Département d'Indre-et-Loire
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit mai à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genouph, légalement convoqué le mardi 20 mai 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. AVENET, Maire.

Etaient présents : M. AVENET Christian, Mme FRETON Monique, Mme SUARD Patricia, Mme HEMOND Sylvie, M. FERRIÈRES Stéphane, M. GUIBOUT Jean-Michel, ~~Mme COUVERTIER Nathalie~~, M. BARBÉ Patrick, M. VALLET Jean-Pascal, Mme CARVALHO Valérie, M. ROYER Éric, Mme BOSSÉ Alice, M. BOISSÉ Jacques.

Absents excusés : 1.

Mme COUVERTIER Nathalie donne pouvoir à Mme FRETON Monique.

Procuration : 1.

Secrétaire de séance : M. FERRIÈRES Stéphane.

M. Christian AVENET, Maire de la commune de Saint-Genouph ouvre la séance à 20h08.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1- 2019-13 CHARTE RELATIVE A L'IMPLANTATION DES RELAIS RADIOELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET DE SES COMMUNES

Monsieur le Maire présente sur table la charte :

Dans le domaine des communications électroniques, la téléphonie mobile et ses usages sont aujourd'hui incontournables. Il s'agit d'un réel enjeu en matière d'aménagement numérique de notre Métropole.

Devant l'essor de cette technologie, mais aussi au regard des questions qu'elle soulève auprès de la population, la Métropole et ses vingt-deux communes membres ont souhaité harmoniser le mode de gestion des demandes des opérateurs pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire.

Ainsi, un travail conjoint entre le pôle Aménagement numérique de la Métropole, les communes, les opérateurs, les associations de défense du consommateur, et de protection de l'environnement a permis d'aboutir à la rédaction d'une charte, instituant un guichet unique métropolitain.

Interface entre les communes et les opérateurs, le guichet unique centralisera les demandes des parties prenantes et articulera son action autour des axes suivants :

- Assurer une bonne couverture numérique pour l'ensemble du territoire métropolitain tant pour l'ensemble de la population que pour les acteurs économiques ;
- Assurer une concertation permanente entre les opérateurs, la Métropole et les communes ;
- Accompagner le choix des sites envisagés pour l'implantation des stations radioélectriques ;
- Assurer en toute transparence une bonne information des usagers citoyens ;
- Appliquer le principe de sobriété en limitant l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

La charte jointe à la présente délibération précise les modalités de son fonctionnement et tient compte des avancées législatives de la loi n°2015-136 du 9 février, dite loi Abeille, et de la loi n°201-1021 du 23 novembre 2018.

Aussi, pour permettre la mise en œuvre de la charte et du guichet unique, il convient d'adopter la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Accepte à l'unanimité et Approuve La charte relative à l'implantation des relais radioélectriques sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire et de ses communes ;

Autorise le Maire à signer la charte annexée et toute pièce s'y rapportant.

2- 2019-14 DECISION MODIFICATIVE N°2-2019

Monsieur Le Maire présente sur table la décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 591.68 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 591.68 €	0.00 €	0.00 €
D-657362 : CCAS	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 711.68 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 711.68 €
R-74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0.00 €	0.00 €	29.00 €	0.00 €
R-74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0.00 €	0.00 €	91.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	120.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 591.68 €	120.00 €	2 711.68 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 591.68 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 591.68 €
D-21318-10 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	1 591.68 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 591.68 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 591.68 €	0.00 €	1 591.68 €
Total Général		4 183.36 €		4 183.36 €

Monsieur Le Maire rappelle les grandes lignes de cette décision, d'affecter les crédits nécessaires pour le versement de subvention de fonctionnement aux CCAS, de nouveaux crédits d'investissements, des réductions et augmentations de recettes attendues, tout en maîtrisant l'équilibre du budget communal.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Accepte à l'unanimité et approuve la décision modificative n°2-2019,

Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3- 2019-15 CREATION-SUPPRESSION DE POSTE-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS-RENOUVELLEMENT EMPLOI AIDÉ

Monsieur le Maire propose de renouveler des contrats aidés, les Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les conditions ci-après, **à compter du 01/07/2019.**

Le PEC est un changement de politique, visant à faire des contrats aidés un instrument d'insertion par l'accompagnement individualisé et l'accès effectif à une formation.

L'éligibilité au PEC se fait sur la base d'un diagnostic de la situation de chaque demandeur d'emploi, par les divers conseillers du Service Public de l'emploi, (Pôle emploi, Mission locale et CAP Emploi) Seront ainsi rendus éligibles au PEC les seuls demandeurs d'emploi pour lesquels il s'agit du dispositif le plus adapté, en comparaison des autres instruments disponibles que sont notamment la formation, l'alternance, l'insertion par l'activité économique, ...

Ces demandeurs d'emploi sont ensuite rapprochés du besoin des employeurs proposant des parcours de qualité, un entretien tripartite (employeur, demandeur d'emploi et conseiller du service public de l'emploi) sera à ce titre systématiquement organisé afin de définir les actions et les engagements en matière de formation et d'accompagnement.

Outre les exonérations de cotisations sociales, la prise en charge par l'Etat est désormais fixée à 40 % du SMIC, portée à 50 % pour les contrats intégrant un engagement de formations visant une certification, ou 60% si la commune propose le poste à des demandeurs en position d'handicap. Le PEC a une durée initiale de 12 mois.

L'employeur doit mettre en place un tutorat pour chaque salarié.

Un arrêté préfectoral régional précisant l'ensemble de ces points, est entré en vigueur le 10 février 2018.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le remplacement PEC à temps complet, emploi aidé entrant dans le cadre du dispositif sus exposé, pour deux agents d'accueil polyvalents au 1^{er} juillet 2019, pour deux temps non complets soit 21 H hebdo chaque poste ;
- Le renouvellement du PEC, emploi aidé entrant dans le cadre du dispositif sus exposé, pour un agent au périscolaire au 1^{er} septembre 2019, pour un temps plein soit 35 H hebdo annualisées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Accepte à l'unanimité et Approuve la mise à jour du tableau du personnel au 1^{er} juillet 2019 annexé.

Autorise le Maire au recrutement des agents pour les emplois concernés.

4- HORAIRE DE FERMETURES BIBLIOTHEQUE ET MAIRIE PENDANT LA PERIODE D'ÉTÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- La Mairie sera fermée, les samedis à partir du samedi 20 juillet au samedi 17 août 2019 ;
- La Bibliothèque sera fermée, les samedis et mercredis à partir du samedi 20 juillet eu samedi 17 août 2019.

5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- Rappelle l'invitation de TMVL pour le rapport d'activité qui se déroulera le lundi 1^{er} juillet 2019 à 18h30, à l'Escale ;
- Informe le conseil municipal du prochain CM qui aura lieu le mercredi 3 juillet à 19 h00, dont le 1^{er} ordre sera « siège supplémentaire à la Métropole » grand débat ;
- FRELON : l'université de Tours « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), recherche des nids de frelons pour mener à bien leurs études, notamment la mise au point d'outils de lutte sélectifs, merci de vous rapprocher de la Mairie ;
- Un registre mis à disposition en Mairie, pour la concertation sur le règlement local de publicité intercommunal ;
- Remerciement pour les fleurs à la belle-maman de Patricia ;
- Demande à Monsieur FERRIÈRE sur l'avancement des dossiers « Boîte à insectes » et « Aire de jeux ».

Madame SUARD :

- « Découverte d'un pays », un grand remerciement, organisation parfaite, des retours plus que satisfaisants, cette édition fait partie du Top 3 ;
- La journée de l'art est décalée au week-end du 19-20 octobre 2019 ;

Madame FRETON :

- Concours des maisons fleuries 2019, retour des bulletins de participation en Mairie avant le 3 juin 2019.
- Inauguration de la boîte à livre qui aura lieu le 31/08/2019 à 11 h00 sur le Plassis de la Mairie.

Monsieur FERRIÈRES :

- Fête des écoles le 22 juin 2019 à partir de 14h00 ;
- Pour la boîtes à insectes, l'ancienne boîte à livres sera restituée à Monsieur DYONET et sera réalisée par mes soins ;
- Concernant le dossier aire de jeux, j'ai repéré plusieurs prix dans le catalogue.

Monsieur GUIBOUT :

- Propose l'installation d'une borne de recharge de voiture électrique sur le parking de l'église, par l'intermédiaire du SIEIL.

Madame HÉMOND :

- 3^{ème} Festival international du cirque en Val de Loire qui aura lieu du 27 au 29 septembre 2019 – La Gloriette. Comme chaque année, la commune finance une sortie pour les élèves de l'école de Saint Genouph le vendredi 27 septembre.

Madame BOSSÉ :

- Souhaite l'installation de rangement à chaussures à la garderie, car avec le nombre d'enfants présents, il est difficile de circuler entre les chaussures posées à l'entrée.

Monsieur ROYER :

- Informe d'un sondage en cours pour une création éventuelle d'une classe de foot à Saint Genouph ;
- Demande que le règlement de Salle Polyvalente soit affiché dans la salle ;

Monsieur BOISSÉ :

- Dans le cadre du foot, saison critique pour la rentrée. La commission va se réunir pour une réflexion sur à ce sujet ;
- Le projet G2X actuellement suspendu ;
- Si l'installation d'une aire de jeux se fait près du gymnase, il serait judicieux d'en faire part à la Commission jeunes avant toute démarche pour ce projet.

Monsieur BARBÉ :

- Signale un groupe de jeunes qui fond du rodéo sur la digue coté Loire.

Madame CARVALHO :

- Insiste sur ces nuisances qui se déplacent et deviennent insupportables pour nos administrés.

Réponses du Maire : j'entends vos doléances et nous allons faire le nécessaire pour y remédier rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22h00**

La prochaine séance sera le mercredi 3 juillet 2019 à 19h00

Le secrétaire,
Stéphane FERRIÈRES



Le Maire,
Christian AVENET



